

# El Guerrouj précise ses priorités

**Formation professionnelle.** Le ministre de la Formation Professionnelle rassure sur la «bonne marche» des contrats spéciaux de formation (CSF) et établit sa feuille de route pour 2015-2016. Près de 90.000 places pour la formation professionnelle sont à pourvoir en 2015. PAR **GHIZLAINE BADRI**

**L**e ministre chargé de la Formation professionnelle clarifie les différents chantiers de son ministère. C'est lors de la conférence de presse organisée par la CGEM le mercredi 07 janvier, que Abdelâadim El Guerrouj a annoncé la mise en place du projet de loi sur la réforme de la Formation professionnelle en 2016, adopté par le Conseil du gouvernement et en pourparlers aux deux Chambres la semaine en cours. Celle-ci devrait être opérationnelle l'année prochaine et apporter des améliorations notables en matière de politique publique en termes d'emploi pour répondre aux besoins du marché. « En 2014, nous avons formé 400000 jeunes, et 90000 jeunes supplémentaires se verront formés cette année. Ces chiffres, en constante progression prouvent les efforts considérables que nous avons déjà fournis, mais nous ne prévoyons pas de nous arrêter en si bon chemin, les grandes lignes sur lesquelles nous tâcherons d'avancer concernent l'ensemble des dispositifs qui tendent à renforcer la corrélation entre les institutions qui œuvrent en la matière», a déclaré le ministre. En termes de statistiques, 22% relèvent du secteur privé, les formations classiques représentent 71% contre 29% détenus par la formation en alternance. Les axes majeurs qui ont été mis en exergue concernent la mise en place d'une stratégie nationale qui soit en cohérence avec la réalité sur le terrain, et qui mettent en relation la cible avec son environnement. En clair, valoriser le capital humain et le connecter à l'entreprise quelle que soit la région ou la taille. Cette liaison transversale présente encore des incohérences et dysfonctionnements auxquels il est crucial de pallier pour la

réussite de la démarche. L'urgence s'inscrit notamment, dans la nécessité de favoriser la notion d'inclusion sur laquelle repose la réforme. A ce jour, la formation continue ne bénéficie qu'à 7% des salariés déclarés, soit 130.000 personnes, l'objectif est de ramener ce pourcentage à 20% après la mise en place de la loi sur la réforme professionnelle, qui tend in fine à l'instauration d'outils opérationnels pour favoriser l'adéquation formation/emploi. Par ailleurs, la nécessité se situe également dans l'intégration des 200.000 jeunes étudiants de moins de 18 ans qui quittent l'école et se tournent pour 40% d'entre eux, faute de moyens et d'encadrement, vers le secteur informel. En cause de ces déperditions, la complexité des procédures qui font reculer les entreprises frileuses de souscrire à ces programmes de formation lourds et contraignants. Au total, seulement 2% d'entre elles déploient à leurs salariés des cycles de formation. Le ministre de la Formation Professionnelle s'engage à ce titre, à mettre en place des procédures simplifiées qui favorisent la proximité et encouragent la démarche d'amélioration des compétences acquises. Au terme de cette rencontre, les différentes institutions, syndicats, gouvernement,



## LE CHIFFRE

# 130.000

La formation continue ne bénéficie qu'à 7% des salariés déclarés, soit 130.000 personnes.

CGEM, s'engagent à travailler en étroite collaboration afin de créer une synergie profonde entre les programmes de formation et les besoins des entreprises et des salariés pour apporter des solutions pérennes et consolider le partenariat entreprise et système d'éducation. Sur un autre point, le ministre de la Formation professionnelle a rassuré les intervenants sur l'avancement des procédures concernant les Contrats Spéciaux de Formation (CSF) qui traînent sur leur mise en œuvre et assure leur mise en application le mois en cours. ■